

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2015

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2015**

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	3-4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-13
Renseignements supplémentaires	
Annexe A - Frais d'exploitation	14
Annexe B - Bourses d'étude et dons et comité des services à la collectivité	15



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2015**, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilités de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

JEAN-GUY THERRIEN, CPA AUDITEUR, CGA | **ARNAU DÉRY-THERRIEN**, CPA AUDITEUR, CA
GUYLAINE LAPORTE, CPA AUDITRICE, CGA | **IAN LEFRANÇOIS**, CPA AUDITEUR, CA

3450 boul. Gene-H.-Kruger, Bureau 230, Trois-Rivières, Québec, Canada, G9A 4M3 | Tél 819 378-1588 ou 819 378-4656
417 rue Saint-Pierre, Bureau 608, Montréal, Québec, Canada, H2Y 2M4 | Tél 514 360-2467

www.itml.ca



FISCALITÉ + COMPTABILITÉ + CERTIFICATION

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

Notre audit n'a pas porté sur l'examen des documents relatifs à la paie de l'employeur participant. Par conséquent, notre audit s'est limité à l'examen des montants comptabilisés dans les comptes du syndicat et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des cotisations syndicales reçues et des actifs nets.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe du fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES** au **31 mars 2015**, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Trois-Rivières, le 27 août 2015

LTML S.A.

(1)

⁽¹⁾ CPA auditeur, CGA permis n° A125820

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015**

5

	2015 \$	2014 \$
Produits		
Cotisations	714 114	903 771
Intérêts et autres revenus de placement	154 389	117 285
Gain non réalisé sur placement	64 249	203 205
Gain sur cession de placements	94 423	50 094
	1 027 175	1 274 355
Frais d'exploitation (annexe A)	523 956	602 715
Excédent des produits sur les charges avant autres revenus	503 219	671 640
Autres revenus		
Fédération Québécoise des Professeurs et Professeures d'Université (FQPPU)	-	10 500
Variation de la provision pour indemnité de départ	4 717	2 661
	4 717	13 161
Excédent des produits sur les charges	507 936	684 801

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015**

6

	Investis en immobilisations	Non affectés	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	8 513	3 750 741	3 759 254	3 074 453
Excédent des produits sur les charges	(2 330)	510 266	507 936	684 801
Solde à la fin	6 183	4 261 007	4 267 190	3 759 254

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
BILAN
AU 31 MARS 2015**

7

	2015	2014
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	203 367	188 858
Débiteurs et effets à recevoir (note 3)	107 514	92 265
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	391 765	289 388
Frais payés d'avance	15 691	13 576
	718 337	584 087
Placements (note 4)	3 616 674	3 251 026
Immobilisations corporelles (note 5)	6 183	8 513
	4 341 194	3 843 626
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	28 407	34 058
Provision pour indemnités de départ (note 7)	45 597	50 314
	74 004	84 372
Actifs nets		
Investis en immobilisations corporelles	6 183	8 513
Non affectés	4 261 007	3 750 741
	4 267 190	3 759 254
	4 341 194	3 843 626

Approuvé au nom du conseil d'administration

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015**

8

	2015	2014
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	507 936	684 801
Éléments n'affectant pas les liquidités:		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 330	3 247
Gain sur cession de placements	(94 423)	(50 094)
Gain non réalisé sur placements	(64 249)	(203 205)
	351 594	434 749
 Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs et effets à recevoir	(15 249)	20 167
Frais payés d'avance	(2 115)	(53)
Créditeurs et charges à payer	(5 651)	3 982
Provision pour indemnités de départ	(4 717)	(2 661)
	(27 732)	21 435
	323 862	456 184
 Activités d'investissement		
Augmentation des placements	(1 185 763)	(1 151 249)
Produit de la cession des placements	876 410	766 613
	(309 353)	(384 636)
 Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	14 509	71 548
 Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	188 858	117 310
 Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	203 367	188 858
 Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	203 367	188 858

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

1- Statut et nature des activités

SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (ci-après "l'organisme") a été constitué le 26 mai 1970 en vertu de la *Loi sur les Syndicats professionnels* et est l'association accréditée pour représenter tous les professeurs et professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Le Syndicat est exonéré d'impôt en vertu de l'alinéa 149 de la Loi de l'Impôt sur le revenu.

2 - Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux NCOSBL, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les estimations présentées aux états financiers sont les amortissements des immobilisations corporelles. Rien ne nous porte à croire qu'il y a une incertitude importante relative à la mesure de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés afférents aux immobilisations corporelles sont constatés à titre de produits au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles sous-jacentes.

Revenus de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement dégressif aux taux suivants :

Mobilier	20%
Matériel informatique	30%

2. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs et effets à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer et de la provision pour indemnité de départ.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent de la trésorerie des placements, des actions cotées à la bourse, des parts de fonds mutuels et des placements en obligations.

Conversion des devises

L'organisme utilise la méthode temporelle pour effectuer la conversion de ses transactions en devises étrangères. Selon cette méthode, les actifs à court terme, les passifs à court terme et les éléments monétaires de l'actif et du passif à long terme sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les autres éléments du bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la date respective de chacune des transactions. Les éléments de l'état des résultats sont convertis au taux moyen de l'exercice.

Les gains et les pertes sur la conversion des devises étrangères sont inclus dans les résultats.

Apports reçus sous forme de biens

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme utilise gratuitement un local mis à sa disposition. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Impôt sur le revenu

L'organisme n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

3 - Débiteurs et effets à recevoir

	2015	2014
	\$	\$
Clients	426	2 086
Cotisations	74 414	68 325
Intérêts courus	12 047	12 854
Prêt à des particuliers	20 627	9 000
	107 514	92 265

4 - Placements

	2015		2014	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Actions de sociétés cotées en bourse	613 926	747 649	530 134	664 369
Parts de fonds mutuels	1 981 476	2 146 915	1 741 955	1 868 615
Placements en obligations et certificat de dépôts	938 808	1 113 875	863 716	1 007 430
	3 534 210	4 008 439	3 135 805	3 540 414
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(379 574)	(391 765)	(284 217)	(289 388)
	3 154 636	3 616 674	2 851 588	3 251 026

5- Immobilisations corporelles

			2015	2014
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier	39 745	37 949	1 796	2 245
Matériel informatique	15 533	11 146	4 387	6 268
	55 278	49 095	6 183	8 513

6 - Crédoiteurs et charges à payer

	2015	2014
	\$	\$
Fournisseurs	4 934	4 154
Frais courus	11 272	12 678
Charges salariales	12 201	17 226
	28 407	34 058

Les crédoiteurs et charges à payer incluent des sommes à remettre à l'État pour un montant de 793 \$ (1 063 \$ en 2014), pour les cotisations salariales.

7 - Provision pour indemnités de départ

L'organisme offre à ses employés, qui quittent entre l'âge de 55 et 62 ans, une indemnité d'une année de salaire pour départ à la retraite. Au cours de l'exercice, l'organisme a constaté un revenu de 4 717 \$ (un revenu de 2 661 \$ en 2014) représentant une diminution de la provision pour indemnités de départ. Ce montant est estimé en fonction de l'expérience passée et est cumulé au passif sous la rubrique provision pour indemnités de départ. Cette indemnité pourrait être différente advenant le cas que les critères prévus à l'entente ne soient pas respectés.

8 - Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le principal risque de crédit de l'organisme est lié à ses créances. L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier. Le Syndicat mandate un organisme pour percevoir directement à la source les cotisations des membres.

Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposée à ce risque relativement à ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Le risque de taux d'intérêt de la société est limité. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2014.

Risque de liquidité

L'organisme considère qu'elle dispose de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à plus long terme, et ce, à des coûts raisonnables. Il n'y a aucune variation de ce risque par rapport à 2014.

8 - Instruments financiers (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. L'organisme est exposée à ce risque car dans le cours normal de ses activités, l'organisme effectue certaines transactions de ventes et d'achats de placements en devises étrangères. À l'heure actuelle, l'organisme ne conclut pas de contrats à terme de gré à gré afin d'atténuer ce risque. Les placements en devises étrangères représentent environ 15% des placements totaux. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2014.

9 - Information comparative

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2015.

Annexe A - Frais d'exploitation

	2015	2014
	\$	\$
Salaires et charges sociales	215 425	274 993
Assurances	3 899	3 866
Honoraires juridiques	113 224	105 526
Cotisation - FQPPU	66 560	62 026
Bourses d'études et dons et comité des services à la collectivité (annexe B)	32 011	38 878
Honoraires professionnels	29 286	34 249
Frais juridiques et arbitrages	17 167	24 232
Frais de fonctionnement	9 898	13 175
Frais de bureau et d'administration	9 022	12 022
Participation - CIRAC	8 024	8 808
Prise de retraite	5 400	7 263
Comité des affaires universitaires	4 944	3 344
Formation	2 158	2 083
Participation - FQPPU	1 264	3 239
Télécommunications	1 061	1 266
Participation - CLIUQ	805	1 634
Comité des relations de travail	329	1 888
Intersyndicale des personnels de l'UQTR	317	121
Autres charges	92	163
Comité de négociation	-	331
Intérêts et frais bancaires	740	361
Amortissement - Immobilisations corporelles	2 330	3 247
	523 956	602 715

Annexe B - Bourses d'étude et dons et comité des services à la collectivité

	2015	2014
	\$	\$
Bourses d'études et dons :		
Bourses aux étudiants	14 598	13 580
Autres dons	3 309	2 344
	17 907	15 924
Comité des services à la collectivité		
Activités sociales	5 456	6 655
Accueil des nouveaux professeurs	4 447	4 352
Fête de Noël	1 500	1 500
Association des professeurs retraités	1 500	1 500
Autres	762	780
Conférences	289	2 312
Reconnaissance (événements spéciaux)	150	75
Reconnaissance aux professeurs impliqués	-	4 223
Tableau commémoratif	-	1 557
	14 104	22 954
	32 011	38 878